

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD34

présenté par

M. Descoeur, M. Cattin, M. Lurton, M. Leclerc, M. Bony, M. Bazin, M. Menuel, Mme Beauvais,
M. Sermier, M. Vialay, M. Abad, M. Viala, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras et M. de la
Verpillière

ARTICLE PREMIER

I. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« II. – Avant le 31 décembre 2025, le Gouvernement remet un rapport au Parlement évaluant les capacités de la France à réduire la part du nucléaire dans la production d’électricité à 50 % à l’horizon 2035 malgré l’augmentation attendue de l’usage des voitures électriques. »

II. – En conséquence, au début de l’alinéa 1, insérer la mention : « I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La consommation électrique du parc automobile des particuliers en France pourrait atteindre 34 TWh, soit la consommation électrique de tout le Danemark. Le réseau électrique sera-t-il à même de répondre à la demande ? Faudra-t-il craindre des blackouts ou la construction de nouvelles centrales nucléaires ? De nombreuses questions se posent sur le sujet.

Aussi, alors que le Gouvernement propose de réduire la part du nucléaire dans la production d’électricité à 50 % à l’horizon 2035, il est proposé à travers cet amendement de demander au Gouvernement un rapport d’ici le 31 décembre 2025 afin de savoir si cet objectif est compatible avec l’augmentation de la consommation d’électricité liée au développement de la voiture électrique.